

# CHATEAUNEUF

Oiseaux  
**Commerces**  
Plantes invasives  
Délibérations  
Services

Eclairage public

Siege Spectacles **Associations**  
**Recensement**

Offres scolaires

Marché de Noël

Chorale **Chauffage**

Tri des déchets

**Bibliothèque**

2  
0  
1  
8

**Bulletin municipal**







*Après deux années consacrées à la réalisation d'équipements pour les jeunes (terrain multisports) et les enfants (aire de jeux), 2017 a vu l'aboutissement de projets énoncés dans nos engagements de mandat.*

*La finalisation du projet de dénomination des rues et numérotation des habitations a été effectuée en début d'année. Ces opérations appréciées par les habitants permettent non seulement à tous les services mais aussi aux visiteurs de se repérer plus facilement.*

*Le plan de la commune distribué à tous les habitants, la mise en place de deux plans grand format près de l'église et à Maltaverne complètent heureusement le projet.*

*La sécurisation de la circulation sur les voies de la commune a mobilisé beaucoup d'énergie et engendré des débats fructueux. Nous avons des retours très positifs des habitants. Il s'agissait de trouver un juste équilibre entre poser des panneaux réglementaires utiles et éviter l'inflation du nombre de panneaux.*

*Sur ce sujet sensible, nous sommes bien évidemment à l'écoute pour corriger, améliorer ce qui a été réalisé.*

*Je veux aussi saluer la finalisation du projet d'extinction nocturne de l'éclairage public. Un article dans ce bulletin en dresse un bilan éloquent. Seulement 3 ou 4 remarques restrictives nous sont parvenues. Je vous confirme que la sécurité de nos concitoyens la nuit n'a été entamée à aucun moment !*

*A notre modeste échelle, nous participons à ce mouvement majeur et irréversible d'économie d'énergie.*

*En consultant les magazines de Cœur de Savoie, vous constaterez que cette démarche constitue un axe innovant et fondamental de la politique de notre territoire.*

*Aussi, notre commune, notre communauté de communes sont engagées dans cet élan capital pour l'avenir de notre planète.*

*Je présente au nom du conseil Municipal mes vœux de belle année 2018 pour vous et vos familles.*

*Le Maire,  
Henri CARREL*

*publié par le Conseil Municipal de Châteauneuf (73)  
directeur de la publication : Henri Carrel*

*Credits articles & photos : Claude, Christelle, Didier, Izabel, Gilles, Sophie, Sylvie, Vincent,  
Sons du Lac*

*Equipe pédagogique de Châteauneuf, Raphaël Sandraz,  
Infographie : GM*

*imprimé chez "Imprimerie de Savoie", tél : 04 79 71 96 63  
en 420 exemplaires  
janvier 2018*





# PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS 2017

## Extrait des délibérations prises par le conseil municipal durant l'année passée.

*Les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes au public.*

### Séance du 16 février :

Changement des huisseries du presbytère.



### Séance du 30 novembre :

Avis sur l'enquête publique en tant que commune limitrophe concernant le dossier d'extension de la SARL Borghèse à Chamousset.



### Séance du 30 juin :

Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales.

### Séance du 7 septembre :



Création de 2 postes d'agents recenseurs.

Contrat de maintenance logiciels bibliothèque.

Convention avec AREA : restitution à la commune de surfaces non utilisées suite à la création de l'autoroute .

Vote d'un nouveau taux de la taxe d'aménagement : 4% au lieu de 3% . Exonération des abris de jardin pour 50% de leur surface.

### Séance du 23 mars :

Approbation des comptes de gestion : budget assainissement 2016 et budget communal 2016.

Vote de comptes administratifs 2016 et affectation des résultats.

Vote des taux des taxes communales (maintien des taux actuels).

### Séance du 13 avril :

Vote du budget communal et du budget assainissement 2017.



Maintien de demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant les opérations suivantes : construction aire de jeux enfants, acquisition d'un tracteur de déneigement, numérotation et dénomination des rues.

Remplacement de délégués auprès du SIEGC.

### Séance du 26 octobre :

Approbation rapport de la CLECT Cœur de Savoie.

Pouvoir au maire : convention avec la SEM agriculture Environnement pour l'étude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration.

Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau.

Prolongation de 15 jours du contrat de travail de l'agent communal recruté pour la période été/automne.

### Séance du 8 juin :

Vote des subventions aux associations.

Contrat avec Fêtes Musicales de Savoie pour la co-réalisation du concert d'été.

Participation financière au festival Les Sons du Lac (1 500 €).



Notre commune est concernée par le recensement partiel de la population. Il aura lieu entre le 18 janvier et le 17 février 2018.



Organisée par l'Insee, c'est une opération importante. Elle permet d'affiner la connaissance des données locales de population, d'emploi, de déplacement et de qualité de vie.

Pour les 5 ans à venir, les participations financières et autres dotations de l'Etat à destination des collectivités en découlent.

Cette année ce seront Sophie Ferrière et Bérénice Charrot qui se partageront le territoire de la commune sous la supervision de Nathalie Straka, notre APC (Agent Postal Communal).

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil. Ces deux agents recenseurs recrutés par la

commune se présenteront chez vous dès la 1ère semaine. Nouveauté, ils vous présenteront le recensement par Internet. Si possible, ce nouveau moyen facile et sûr, sera à privilégier pour vos réponses.

Vous n'aurez qu'à vous laisser guider sur le site de l'Insee.

## BUDGET COMMUNAL

### INVESTISSEMENTS & TRAVAUX RÉALISÉS EN 2017



<b>Matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tracteur + lame</li> <li>• Reprise ancien tracteur</li> <li>• Godet hydraulique</li> </ul>	<p>98 522€</p> <p>-10 018€</p> <p>1 848€</p>	Remplacement
<b>Bâtiments</b>	Eclairage public (2ème phase) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement LED</li> <li>• EP Julliancin</li> <li>• EP Curamachon-Poncins</li> </ul>	<p>514€</p> <p>2 292€</p> <p>2 795€</p>	Réparation " "
<b>Bâtiments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carrelage Salle des Fêtes</li> <li>• Chauffage Salle des Fêtes</li> <li>• Auvent bibliothèque</li> </ul>	<p>6 342€</p> <p>13 112€</p> <p>4 444€</p>	Réparation " Création
<b>Réseaux Voirie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux rue Jacques Balmain</li> <li>• Sur un estimatif total de</li> </ul>	<p>47 102€</p> <p>101 000€</p>	Création
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eaux pluviales</li> </ul>	23 812€	Création
<b>Patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux bassin de la Jaillette</li> </ul>	3 152	Création
<b>Bâtiments Presbytère Mairie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peinture</li> <li>• Fenêtres et portes</li> <li>• Chauffe-eau</li> </ul>	<p>2 500€</p> <p>8 345€</p> <p>625€</p>	Réparation " "
<b>Privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention solaire</li> </ul>	300€	

# VIE DES COMMISSIONS

## EXTINCTION NOCTURNE : QUELLES ECONOMIES ?

A la réception des dernières factures Edf de novembre nous avons pu mesurer la baisse de la consommation électrique *effective* imputable à l'éclairage public. L'extinction programmée entre 23h et 6h laissait imaginer un gain de l'ordre de 50%. A la lecture des relevés, le bilan

des seuls kw/h non consommés le bilan atteint les 60%, ce qui avouons-le est plutôt intéressant! Lorsqu'on tient compte des abonnements et autres charges le résultat est légèrement inférieur mais dépasse les 42%. Nous avons ainsi réduit notre

4 facture de près de 6 000€ sur l'année 2018, soit près de 9 000€ depuis le début de l'extinction programmée vérifiant ainsi l'expression : "l'énergie la moins chère est bien celle qu'on ne consomme pas!"<sup>1</sup>

Imaginons les gains potentiels si la démarche, que nous avons empruntée à d'autres, faisait de plus nombreux adeptes, et pourquoi pas, se généralisait?

Dans le même esprit, à l'automne, nous avons fait procéder au remplacement des 40 lampes de Maltaverne par des led, de couleur chaude : les lampes sont moins orange. En principe en 2018 nous terminerons ce travail



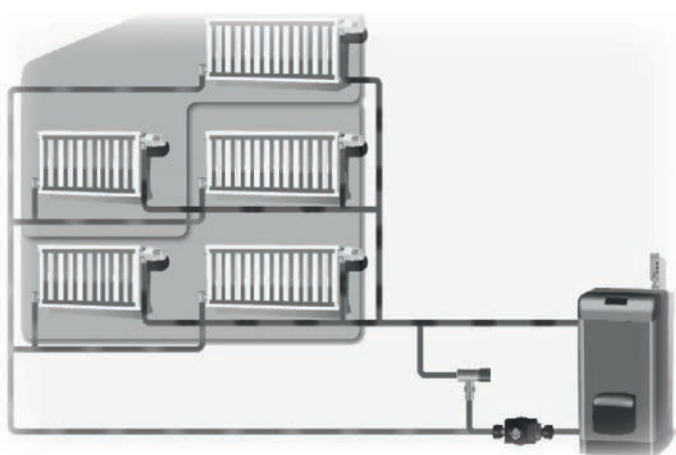
de substitution (120 points lumineux au total). En effet, seul le remplacement intégral sur un ou plusieurs secteurs nous permettra d'envisager la révision des contrats d'abonnement et d'en souscrire de nouveaux s'ils s'avèrent plus intéressants, ce qui restera à vérifier.

Remarque :

Vous avez pu le constater, le supporter parfois, les interventions sur les coffrets et mâts d'éclairage ont mis en évidence des problèmes de câblage qui ont dû être réglés, les nouveaux matériels de protection étant sans concession avec ces défauts non révélés jusque là, sur Curamachon-Poncins et au lotissement de Juliancin notamment. Une mise aux normes bien indispensable donc.

[1] Proverbe cité dans la Directive Européenne sur l'Efficacité Energétique (2012).

## CHAUFFAGE : TRAVAUX DE LA SALLE COMMUNALE



Le système de chauffage de la salle des fêtes a été modifié cet été et les 6 radiateurs soufflants ont été remplacés par des radiateurs radiants équipés de robinets thermostatiques. Parallèlement, la chaudière a reçu un nouvel équipement de régulation et programmation. On peut désormais définir des plages de chauffage par zone. Cela devrait permettre de tendre

vers un chauffage confortable, adapté à la juste fréquentation des cinq salles.

Ici également, l'objectif est de chauffer comme il convient et si possible de réduire sensiblement ce poste de dépense.



Simplicité et sobriété...

Convenues à l'avance les plages d'occupation sont programmées. Le besoin de confort inopiné, instantané est assuré et accessible à l'occupant par plages de 2 heures en actionnant un simple bouton-poussoir dans la salle qu'il occupe.

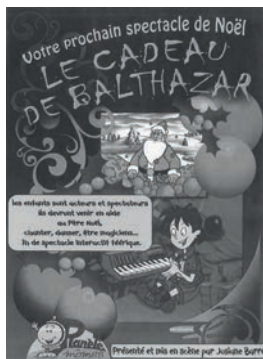
Comme tout nouveau système mis en place, quelques ajustements ont été nécessaires en début de période de chauffe.



SIEGC : Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon Coisin.

L'année 2017 fut une année riche en projets et en réorganisation :

- Remise à jour du Projet Educatif Territorial (PEDT) = un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter



au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

- Création du RPI Chamoux sur Gelon / Villard-Léger (sept. 2017) suite à plusieurs réunions d'un groupe de réflexion (élus, IEN, professeurs, parents, animateurs) : il permet de maintenir une offre éducative de qualité de proximité dans un territoire rural fragilisé par une baisse des effectifs.

- Réalisation d'un restaurant et de bureaux du Siegc (en cours – finalisation 2018) : l'augmentation des besoins de restauration scolaire nécessite cette création sur la commune de Chamoux sur Gelon.

- Départ de la coordinatrice Fanny JAPHET (été 2017) : aucun remplacement souhaité par certains élus du Siegc, réorganisation du rôle et des missions des personnes référentes.

- Nouveau mode d'inscription du périscolaire et des TAP en ligne et nouveau site internet du Siegc : un Portail Famille permet à chacun d'inscrire ou désinscrire leur enfant, suivre leur dossier personnel (règlement, informations personnelles...). Le site permet à chacun de lire les compte-rendus des conseils syndicaux du Siegc et des actualités.

- Rythmes scolaires : la possibilité de réfléchir sur une modification des rythmes scolaires nous a été donnée par décret en juillet 2017.

La décision fut de ne rien changer pour l'année 2017-2018 afin de ne pas perturber l'organisation des familles et le nombre de personnel encadrant. Le Siegc interrogea dès octobre 2017 les parents par une enquête "succincte" sur un retour à la semaine de 4 jours (réponse favorable à 77%).

Les conseils d'écoles ont voté pour ce retour à 4 jours. L'IEN décidera en dernier recours.

La municipalité de Châteauneuf regrette qu'il n'y ait eu aucune possibilité donnée aux familles, principaux garants du bien-être de leurs enfants, d'obtenir des informations avant cette réponse.

De notre point de vue, une réunion d'échange et de réflexion sur les besoins chronobiologiques, sur l'incidence à l'aptitude intellectuelle, les résultats scolaires, le bien-être de l'enfant, des informations précises sur des travaux d'experts, de spécialistes sur l'effet de ces 4,5 jours aurait été souhaitable.

En effet la fatigue mise en avant comme le principal vecteur du choix final ne dépend pas uniquement des rythmes scolaires (environ = 10% du temps de vie d'un enfant), et il est admis qu'elle est multi-factorielle. Entrent en jeu la famille, l'école, la vie sociale et extra-scolaire).

Autour de nous les exemples de communes sont nombreux : elles ont cherché des solutions pour s'adapter aux besoins et aux rythmes des enfants comme l'utilisation des bonnes périodes journalières et hebdomadaires pour les apprentissages et pour les temps de périscolaire / extrascolaire (Savoie, Bourgogne, Nord de la France).

Tous les acteurs ou entités se sont collectivement penchés sur la question, mettant l'enfant au centre des discussions (familles, professorat, collectivités, associations, entreprises). Pour ce faire, la venue régulière ou ponctuelle de spécialistes (de l'enfance, de l'éducation, de psychologie) a pu permettre l'expérimentation de la semaine de 5 matinées : les avantages furent indéniables comme des enfants mieux disposés à l'apprentissage en matinée et épanouis par des activités plus sportives, culturelles et ludiques le reste du temps en collectivité.

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE : VERS UNE 2ÈME ÉTAPE

L'objectif : la recherche d'améliorations pour la sécurité des piétons et cycles sur la voirie communale

## La démarche engagée :

L'augmentation continue de la circulation des véhicules de toute nature sur la voirie publique est un phénomène général, qui touche aussi notre commune. La cohabitation sur un même espace des véhicules avec les piétons, les cycles, les enfants, les personnes à mobilité réduite, nécessite une évolution de la réglementation applicable et à chacun un comportement adapté de respect des règles, de prudence et de courtoisie.

Après avoir présenté les améliorations possibles à la population en février 2017 et pris en compte certaines suggestions, le Conseil Municipal a engagé une première phase de réalisation au quatrième trimestre 2017. Compte tenu des limites budgétaires, de l'année, un complément sera voté au budget 2018 afin de permettre l'achèvement du programme.

Les dispositifs retenus mis en place:



Baisse de la vitesse de circulation de 50 à 30km/h dans les secteurs de l'agglomération les plus densément habités: notamment sur les routes des Tavaux, du Boitard, de Tardevel, du Chêne. C'est donc une extension sur la voirie communale d'une limitation qui existait déjà sur les sections de route départementale traversant la commune à Freydière d'en-Bas et Maltaverne.

Création de zones de partage de l'espace public entre piétons, cycles et véhicules à moteur où leur vitesse est réduite à 20 km/h.

Il s'agit de sections de rues étroites, où l'espace est aussi *partagé* avec des enfants: rues du Pachut et des Poncins en totalité et dans les traversées des hameaux du Boisson et de Freydière-d'en Haut.



- Modification des priorités aux intersections entre la voirie communale et la RD 202 dans sa traversée de Maltaverne et de Freydière. Suivant cette suggestion de la population, la priorité donnée à la RD est supprimée : la priorité classique à droite devenant la règle. Ce dispositif devrait inciter à la prudence et ralentir ainsi la vitesse sur cet axe fréquenté traversant la commune.

- Sécurisation et établissement de la continuité du cheminement piétonnier depuis Freydière d'en Haut jusqu'à Juliancin. Ce cheminement sur trottoir ou accotement sécurisé sera complété et achevé en 2018. Quelques travaux seront nécessaires pour le baliser, le signaler et le sécuriser.

- Création d'un passage piéton notamment entre la Mairie et la Salle Communale, Ce passage piéton sera réalisé en 2018. Il est destiné à sécuriser notamment les enfants qui fréquentent en nombre ce secteur. En effet, les piétons se trouvent actuellement confrontés avec les voitures qui y stationnent ou manœuvrent sur ce trottoir. Les voitures seront séparées du cheminement par une barrière, dont le type reste à déterminer (jardinières, bordures, lisses en bois, etc.) Celles-ci devront donc se garer en retrait par rapport à leur







position actuelle. Une réflexion sur le stationnement dans tout le secteur environnant l'école et la mairie doit se poursuivre en 2018, pour rechercher une amélioration du fonctionnement actuel.

- limitation de la vitesse par la création d'une chicane ou écluse, rue Royale à l'entrée de Maltaverne. Ce dispositif est en cours d'étude par le service des routes du Département, lequel doit faire des propositions à la commune. Cet ouvrage devra se conjuguer avec l'amélioration des trottoirs sur la partie urbanisée de la rue.

- création d'un passage-piéton au niveau de l'église pour la traversée de la D202.

## Une 2ème étape : des projets en instance :

Route de l'Etang : Réflexion sur une restriction de circulation des véhicules à moteur. Cette route étroite, champêtre jouit encore d'une circulation relativement faible. C'est pourquoi elle est de plus en plus utilisée comme lieu privilégié de promenade, de détente, pour les sportifs, les cavaliers, les enfants et les familles, notamment le mercredi, en fin de semaine et en période de congés scolaires..

Il s'agirait donc de sécuriser et pérenniser ces usagers en supprimant la cohabitation parfois dangereuse par leur vitesse excessive, avec des engins à moteurs tels que voitures, motos et quads. La circulation serait donc limitée aux engins agricoles, de service et



de secours. Une concertation avec la population sur ce sujet pourrait avoir lieu en 2018.

Modifications de 2 carrefours voies communales/routes départementales:

Route de Rotherens / RD 204 (route de la Maladière). En accord avec le service des routes du Département, il est envisagé d'interdire la bretelle aval du carrefour dans les sens Boisson vers Bourgneuf, voire de la supprimer et d'élargir la bretelle amont devant supporter les flux.

Rue des Poncins/RD 202 (route de Hauteville). Compte tenu du manque de visibilité du carrefour entre la route de Hauteville, la rue des Poncins et rue du Grand Arc, il est envisagé de barrer cette bretelle qui fait face à la rue du Grand Arc au droit du square. Le cheminement piétonnier qui doit être aménagé sur la pelouse du square, parallèlement à la rue de Maltaverne, pourrait se prolonger pour assurer la continuité du cheminement vers Freydière.



Courant 2018, un nouvel abri-bus scolaire sera implanté à Freydière, route de Hauteville, afin d'offrir plus de sécurité et de confort aux usagers. Situé dans le sens de la descente, il sera légèrement en retrait de la RD 202. La faisabilité d'un éclairage autonome est à l'étude.

La commune a décidé le financement de cet abri-bus (3 600€) pour lequel elle recevra une participation dont le principe est acté de 50% environ de la part de la Comcom.



## Un point sur les déchets

L'enjeu :

« Les ordures ménagères doivent être considérées comme un gisement de matières premières (secondaires) que la collectivité a le devoir de valoriser ».\*

Pour cela, ils doivent être bien triés, nous (citoyens) sommes donc les acteurs principaux du recyclage et de l'avenir de notre planète.

8

### Que deviennent les déchets de Châteauneuf ?

Le territoire de Coeur de Savoie est divisé en deux zones pour ce qui concerne la gestion des ordures ménagères : une gérée par Coeur de Savoie, l'autre par délégation au Sibrecsa\*.

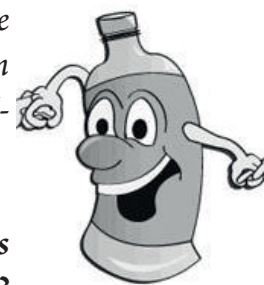
La commune de Châteauneuf fait partie des 14 communes gérées directement par Coeur de Savoie. Les déchets ménagers sont collectés par Sibuet et traités par Savoie Déchets.

- Les déchets non recyclables (déchets résiduels de votre poubelle grise) sont acheminés vers l'usine d'incinération de Chambéry. Ces derniers sont valorisés en électricité et en chaleur pour une partie de la ville de Chambéry.

- Les déchets recyclables, collectés par les bacs collectifs de tri (papiers, verres, bouteilles en plastique, etc..) sont traités à l'usine de tri de Gilly sur Isère.

En chiffres, cette zone de 14 communes représente une population de 12 574 habitants (2016, source

Savoie Déchets), pour une récolte de 2 110 tonnes de déchets non recyclables, et 456 tonnes de déchets issus du tri sélectif.



### Quel est l'intérêt de trier ses déchets ?

Nous avons pris l'habitude du tri sélectif dans les bennes situées derrière la salle communale ou dans celles situées en face de l'église. Ce tri est important pour l'environnement, mais son intérêt concerne aussi nos porte-monnaie.

Les déchets recyclables sont valorisés par catégorie à l'usine de Gilly : ceux issus de la benne jaune sont séparés (métal, plastique), ceux de la benne bleue (papiers) seront empaquetés, avant d'être recyclés.

Les erreurs de tri sont encore fréquentes : il s'agit soit d'erreurs de choix de conteneur (verre dans la benne jaune ou bleue par exemple), soit d'insertion de déchets souillés (cartons de pizzas), ou non recyclables (pots de yaourt, ..) dans ces conteneurs.

### Quelles conséquences ?

Ces erreurs sont souvent dangereuses pour les agents qui trient à la main les déchets recyclables et ôtent ceux mal placés.

Elles entraînent d'une part un plus gros volume que nécessaire à acheminer par camions sur nos routes, et d'autre part, une quantité d'incinération plus importante : ces « refus » de tri sont en effet le plus souvent incinérés, ce qui engendre un coût supplémentaire pour la collectivité. Ce coût impacte donc nos propres impôts.

Les refus représentent parfois 39 à 45% du poids des déchets!

### Quelles solutions pour réduire le volume des déchets ?





L'objectif de tous les efforts, projets et réflexions actuels, est un traitement plus efficace des déchets : ce qui peut être revalorisé ne doit plus être incinéré, ou même pire, se retrouver dans la nature. C'est à la fois une question environnementale et financière pour l'ensemble des citoyens.

Le réseau de déchetteries est bien développé et largement utilisé sur notre territoire. Il permet une efficacité de traitement par catégories de matières aujourd'hui essentielle.

En ce qui concerne les déchets verts, dans nos campagnes, il est fréquent d'utiliser un composteur. Il suffit d'un simple bac dans un coin de jardin pour y insérer tous les déchets biodégradables issus de notre cuisine ou du jardin (pour plus d'informations : voir les liens). L'avantage est aussi de pouvoir réutiliser le terreau qui en résultera après compostage, dans les espaces verts.

Le compostage permet une réduction du poids d'ordure ménagères de l'ordre de 30%.

La communauté de communes propose la fourniture de bacs à compost à prix très avantageux, en bois ou en plastique. Le coût est de 15 euros (paiement uniquement par chèque) pour le bac fourni avec un seau de pré-collecte réutilisable. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service déchets : 04 79 79 11 18 ou par mail : [prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr). Une permanence est tenue à St Pierre d'Albigny le vendredi matin dans les locaux de la communauté de communes (à côté de l'entreprise Homeva, zone de Carouge).

**Et si on ne possède pas (encore) de jardin ?**

Les déchets végétaux sont constitués à 80% d'eau. Les placer dans les sacs d'ordures ménagères c'est accepter que ces derniers soient incinérés donc non valorisés par rapport à leurs propriétés de dégradation. C'est en fait difficilement acceptable tant sur le plan économique qu'environnemental.

Par ailleurs, pour ceux d'entre nous qui vivent en appartement ou dans des logements sans jardin, il est possible de participer à la réduction du poids des



déchets incinérés, en pratiquant le compostage collectif.

Au niveau communal nous envisageons de placer, dans un premier temps, un site de compostage à proximité de la Salle des Fêtes pour favoriser de façon conjointe le tri sélectif et la mise en composteur des déchets de cuisine (épluchures, restes de fruits, de repas, marc de café, ...).

En tant qu'élus, nous sommes motivés par cette expérience de valorisation des déchets organiques. Coeur de Savoie se chargerait de la fourniture et de la mise en place des bacs de compost. Avant de les installer nous aimerions connaître votre avis et si possible emporter votre adhésion. Connaitre ce que vous en pensez ? Seriez-vous partant ?

En fonction des volumes de compost mûr obtenu, assimilable à du terreau, celui-ci serait proposé aux contributeurs ou bien utilisé pour les massifs et plates-bandes municipaux : une utilisation à proximité de son lieu de production !

Nous vous en reparlerons prochainement.



**Liens pour en savoir plus :**

SIBRESCA : Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie : <http://www.sibreca.fr/>

<http://www.coeurdesavoie.fr/1200-dechets.htm.htm>  
<https://www.consoglobe.com/duree-vie-dechets-nature-1386-cg>

NB : Le centre de tri de Gilly ainsi que l'usine d'incinération de Chambéry peuvent être visités. Pour plus d'informations : <http://www.savoie-dechets.com/>

\* Citation extraite d'un rapport du Sénat sur les OM qui fixe aussi 4 objectifs :

- préserver les ressources naturelles pour les générations futures,
- faire oeuvre utile pour l'environnement,
- créer de l'activité économique et de l'emploi,
- faire participer les concitoyens à l'action collective mobilisatrice.



## ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES EN CŒUR DE SAVOIE

### Origines de l'étude :

A compter du 1er janvier 2018, la loi attribue aux communes une nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence est transférée de droit à la communauté de communes Cœur de Savoie qui dispose pour cela de l'appui du Département.

La communauté de communes Cœur de Savoie a missionné le bureau d'études Concept Cours d'EAU pour l'aider à définir une stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes sur son territoire. Cette étude a pour objectif de répondre aux attentes et besoins suivants :

- établir un inventaire des invasions végétales sur le réseau hydrographique et en dehors
- dresser un diagnostic sur les stades invasifs atteints par les différentes populations végétales invasives ;
- proposer une stratégie d'actions ;
- établir des plans d'actions et évaluer leurs coûts.

L'inventaire et le diagnostic viennent d'être réalisés et présentés aux élus des communes le 8 novembre. La deuxième phase (stratégies, plans d'actions) peut maintenant commencer, et le résultat sera communiqué dès que possible.

### En quoi sommes-nous concernés?

Ce travail de diagnostic se concentre volontairement sur les espèces les plus présentes en Savoie et les plus gênantes pour l'homme, la santé et l'environnement : soit 13 espèces au total. En effet, il existe en France plus de cent espèces invasives recensées.

Ces espèces ont été importées d'autres pays (Chine, Japon, ..) par l'homme au cours de l'histoire, généralement pour raisons ornementales. Elles sont devenues

invasives en l'absence de prédateurs adaptés pour réguler ces plantes sous notre climat. Ainsi la renouée du Japon n'est pas considérée comme invasive dans les pays asiatiques. Inversement, certaines espèces originaires de nos pays ont envahi d'autres continents de manière invasive.

Ces plants « s'échappent » des jardins et se développent très rapidement aux alentours. Leur hauteur importante et leur étendue ont un impact sur le développement potentiel d'autres espèces non invasives.

Certaines plantes sauvages de nos régions comme l'ortie, la ronce, la fougère aigle... peuvent couvrir d'immenses surfaces et ne rien laisser d'autre pousser à leur côté. Elles sont alors dites envahissantes et non invasives. Force est de constater que certaines espèces invasives sont en vente libre et largement utilisées par les particuliers dans les jardins.

Quelles sont les espèces invasives dans nos contrées :

### 13 espèces invasives étudiées sur notre territoire :

- Ailante : présente sur 2/3 des zones d'activité,



- Ambrosie : très allergène entre le milieu de l'été et la fin septembre. Il est donc efficace de supprimer les semis dès juin-juillet avant leur floraison. La durée de vie des graines est très importante : plus de 10 ans. Dispersion très fréquente par engins et déplacements de terre,
- Arbre à papillons,



- Balsamine de l'Himalaya,
- Erable Negundo,



- Laurier Cerise : l'usage est massif comme haies autour des propriétés. Les graines sont disséminées par les oiseaux. Le laurier-cerise est présent sur 20km de cours d'eau de Cœur de Savoie. Les échappés des jardins représentent 50% des surfaces,



- Paulownia,



- Raisin d'Amérique : les graines peuvent rester en dormance dans le sol jusqu'à 40 ans,



- Renouées Asiatiques : l'une des pires espèces invasives dans le monde. 5 hectares de berges de rivières envahis sur notre territoire. 1 hectare dans les ZA. 1/3 des surfaces envahies sont dans des cultures ou des plantations,



- Mais aussi : Topinambour, Robinier Faux-Acacia, Solidages, Vigne Vierge.

11

### *A quel stade en sommes-nous?*

Sur le territoire étudié (cours d'eau et zones d'activité de Cœur de Savoie), ces plantes sont au stade invasif 1 sur une échelle de 4, hormis la Renouée du Japon qui en est déjà au stade 2.

Des solutions seront étudiées dans la 2ème phase de l'étude en cours afin d'y remédier.. Ainsi pour la dispersion naturelle (eau vent faune) : éliminer les semenciers, semis, jeunes plants, agir sur les flux et la germination.

Pour la dispersion anthropique (mouvements de terre, engins et outils, modes d'entretien, déchets verts) : visite annuelle des cours d'eau pour détection de nouveaux semis, formation des acteurs, sensibilisation des élus et des citoyens, mise en place de filières de gestion des terres infestées.

### *Liens pour en savoir plus :*

[http://www.savoie.fr/aides-et-service-fiche/id\\_aide/643/profil/16/2758-infos-pratiques.htm](http://www.savoie.fr/aides-et-service-fiche/id_aide/643/profil/16/2758-infos-pratiques.htm)  
<http://www.ambroisie.info/>

Sur le territoire de Chambéry : <http://www.chambery-bauges-metropole.fr/915-la-lutte-contre-les-especes-vegetales-invasives.htm>

# Nouveaux commerces à Châteauneuf

## LES SECRETS DE LILIE Institut de beauté & bien-être.



2017 fut sous le signe du déménagement pour une installation toute proche et surtout plein de nouveautés ! Aurélie et Amélie vous proposent dans une ambiance conviviale et propice à la détente les

soins du visage Bio de la marque Phyts mais aussi des rituels d'évasion relaxante de 2 heures accompagnés de balnéothérapie. Seul ou pour un Duo romantique nous serons ravies de vous chouchouter...

L'institut vous propose également les épilations, maquillages, soins enfants gourmands, soins des mains, beauté des pieds et notre nouveauté Bloomea pour le rajeunissement de la peau.

Et pour tous ceux qui partagent leurs compétences, leurs prestations dans des domaines variés sur notre commune, leurs coordonnées figurent sur notre site internet. N'hésitez pas à nous faire part des omissions et modifications afin de le maintenir à jour. Merci.



Aurélie TRAVERSIER et Tony SEGUIN ont débuté leur installation ce début d'année 2017 à Châteauneuf (mise en place des tunnels de culture, irrigation, chalet de vente). Ils produisent des légumes de saison, diversifiés, en vente directe dans une démarche de certification biologique:

tomates, salades, choux, carottes, courgettes, poireaux, courges, oignons, melons, pastèques... puis suivront les fruits rouges. Une partie de l'entretien de leurs cultures va petit à petit s'effectuer en traction animale, pour cela ils utiliseront un cheval de trait: une juvénile comtoise croisée

## BOULANGERIE MARCHAL



Un désir de reconversion, une envie de faire partager le goût des bonnes choses, une opportunité, et voilà l'aventure de M et Mme MARCHAL qui commence en octobre 2017 à Châteauneuf. Ce boulanger souhaite à

travers ses pains répondre aux clients qui recherchent du fait maison. Le plaisir de faire déguster du bon pain, des produits qui ont dû goût est une évidence pour cette équipe. Plaisir du retour au source comme le faisaient nos anciens ! Les horaires et jour de fermeture sont les mêmes que leurs prédécesseurs, M et Mme Allard, à qui nous souhaitons de beaux projets !

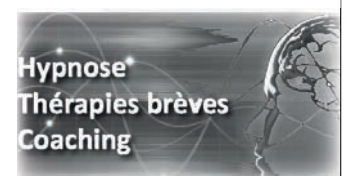
franche-montagne ainsi qu'une ânesse. Ils vous donnent rendez-vous :

- les mercredis de 10 h à 19 h  
- les samedis de 9 h à 12 h (sauf pause hivernale de fin novembre à mars).



Ouverture d'un cabinet d'Hypnothérapie à Châteauneuf. Uniquement sur rendez-vous. Diplômé de l'Ecole Centrale d'Hypnose de Paris.

Xavier Grémion  
06.60.43.17.90







*11 novembre 2017*

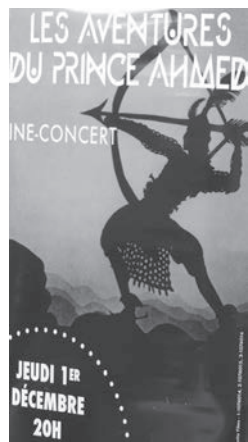


# LA PAGE DES ENFANTS

## AU THÉÂTRE...

Nos impressions après le spectacle « La petite fille aux allumettes », un spectacle vu au théâtre du Dôme à Albertville, le jeudi 7 décembre.

Connaissez-vous le conte d'Andersen « La petite fille aux allumettes » ? Le spectacle que nous avons vu en est inspiré mais, heureusement, il se termine pas de la même façon. Nous avons préféré la fin de la pièce du Dôme car la petite fille ne meurt pas. Celle d'Andersen est très triste, alors qu'à Albertville, les acteurs nous ont sou-



vent fait rire, même s'il y avait des moments très émouvants. Ce qui était original c'est qu'il y avait également de la musique, de la danse et de magnifiques jeux de lumières dans ce spectacle. Les éclairages et la musique étaient vraiment très bien coordonnés. La fausse neige qui tombait et la boule à facettes surtout nous ont semblé magiques.

Certains d'entre nous n'ont pas apprécié le style de musique ou bien l'humour des acteurs mais ce qui est intéressant c'est justement de voir que nous avons tous des goûts différents, et donc que ce n'est pas parce que nous n'aimons pas quelque chose que c'est mauvais.

Le thème principal du spectacle; la vie dans la rue, le froid et la faim, nous a beaucoup touchés et nous a souvent fait penser à la vie des personnes sans domicile, si difficile surtout en hiver. L'ami de la petite fille aux al-



lumettes lui conseillait d'avoir un grand rêve à réaliser, que cela l'aiderait à supporter le froid et à sortir de la pauvreté mais elle lui répondait que lorsqu'on a faim, on ne peut même plus avoir de projet. Nous sommes d'accord avec elle.

Cette pièce nous a fait ressentir des émotions très différentes que nous avons exprimées en rentrant en classe. Nous avons par exemple été révoltés quand un passant a volé l'argent de la petite fille, nous avons parfois été effrayés par les éclairs de lumières, nous avons par contre beaucoup ri à l'humour du guitariste ou eu envie de danser avec le professeur de violon, nous avons été émus quand les trois amis de la petite fille lui ont dit « Mais nous sommes là, nous! ». Même dans la misère, les gens ne sont pas seuls heureusement! Le spectacle voulait montrer que l'amitié et l'entraide peuvent sauver.

En résumé, nous vous conseillons cet excellent spectacle et ce magnifique théâtre! La classe de CE2-CM1 de l'école de Châteauneuf







Les élèves de l'école de Châteauneuf voudraient remercier la mystérieuse personne qui anonymement leur a offert, comme les années précédentes, d'excellents chocolats.

Tous les enfants apprécient son geste et sa gentillesse.

Nous aimerions aussi remercier M. Nerrand, l'an-



cien instituteur de l'école, de son don pour acheter des livres pour notre bibliothèque.

Nous souhaitons à tous les habitants de bonnes fêtes.

*Poèmes « acrostiches »*

Bonjour, bonjour  
On vous souhaite un joyeux Noël,  
Noël qui approche à grands pas.



Nous sommes très heureux de partager ce moment avec vous

Et quand il neige, c'est magique!

Si tous les jours pouvaient être comme celui-ci.

Famille réunie, plein de rires

Et tous ces bons moments

Tous autour de la table. Quelle joie !

Et on rit, on retrouve le bonheur de vivre.

Si Noël n'existait pas, nous ne serions pas si heureux.

15



Hiver, décembre, les enfants attendent Noël.

Il fait froid. Sur le toit, la neige est tombée.

Vers le 24, ils ouvriront la dernière case de leur calendrier

Et les cadeaux arriveront

Rien ne restera sous le sapin.





# CÉRÉMONIE DES VOEUX 2018





Toute l'équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale vous souhaite une bonne année 2018 riche en découvertes littéraires et en belles lectures !

## **Horaires :**

Jeudi et vendredi 16h30 à 18h30 en période scolaire.  
Jeudi de 16h à 19h pendant les vacances.  
Fermeture : mi juillet – mi août et vacances de Noël.  
Tel : 04 79 71 34 62  
@ : biblio-chateauneuf@orange.fr



Rappel des animations mises en œuvre en 2017 :

## **Pour les adultes :**

Echanges et moment de partage entre lecteurs : dans le cadre du prix Rosine Perrier le 8 Juin.

Lauréate de ce prix décerné au salon du livre d'Hermillon le 14 octobre : Diane Peylin pour son livre « Même les pêcheurs ont le mal de mer » (Editions Les Escales)

## **Pour les petits :**

Animations mises en place autour de l'album « A dada sur mon bidet » (Maupomé et Sénégal) livre de l'opération 1ères pages (offert par le Conseil Général et le Ministère de la Culture aux enfants nés en 2016) :

Un kamishibai d'ombres chinoises proposé par Savoie Biblio suivi d'un spectacle musical (histoires, chansons, jeux de rythme, cavalcades et pétarades en tous genres) animé par Amélie Piat de la Compagnie "La baraque à plumes"

Cette animation a eu lieu le mardi 10 octobre 2017 :

- le matin pour les enfants de la crèche ainsi que pour ceux gardés par des assistantes maternelles
- en fin d'après-midi pour tous les enfants (à partir de 2 ans jusqu'à 7 ans) de Châteauneuf et des communes

avoisinentes. Ce spectacle était offert par la municipalité de Châteauneuf

Autres animations proposées aux enfants de 0 à 7ans:

- La souris qui cherchait un mari ((Raconte tapis)

- La chenille qui fait des trous (Raconte tapis)

La crèche et les assistantes maternelles ont été accueillies une fois par mois (Kamishibai, lecture de livres autour d'un thème et raconte tapis)

## **Pour les élèves :**

Accueil des classes le jeudi de 13h30 à 15h avec les enseignants. A cette occasion, les élèves empruntent un livre puis un moment est consacré à la lecture d'un conte ou de poèmes. 17

## **Actions à venir :**

**En 2018**, nous reconduirons toutes les actions culturelles organisées en 2017 :

Nous pouvons déjà vous communiquer les animations (à 17h30) programmées pour les prochains mois :

- « Drôles d'œufs » le 28/02
- « Plouf ! » le 04/07
- Animations 1ères pages en septembre.
- « La chèvre biscornue » en décembre

La subvention communale allouée à la bibliothèque, nous a permis cette année encore d'acheter un nombre important d'ouvrages : 165 (adultes et jeunes.) De plus nous réservons des ouvrages chaque mois auprès de la Bibliothèque Départementale.

Nous sommes heureux d'accueillir 2 nouvelles bénévoles : Christine Masson et Michelle Journoud.

Le nombre de lecteurs toujours en hausse est un encouragement pour nous, les bénévoles, et nous souhaitons convaincre toujours plus d'habitants de notre commune et des communes voisines que la lecture est une activité indispensable.



# SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS : 9 116€

Coopérative scolaire : classe de mer	2 940€
SPA	259€
Association des Parents d'élèves	150€
Amicale des donneurs de sang	230€
Association Loisirs et pêche	565€
Association de chasse	765€
Comité Handisport St-Pierre d'Albigny	100€
DDEN Canton de Chamoux	54€
Les fils d'argent	100€
Pupilles de l'enseignement	200€
Comité d'Animation de Châteauneuf	1 800€
Association Aux petits / projet artistique	428€
Handball Club de Chamoux	240€
Clique de Coise	100€

18

## BOÎTES À LIVRES

*Comment donner une seconde vie aux livres que vous avez lus et aimés ?*



Il y a désormais 3 boîtes à livres installées sur la commune. Elles se situent :

A l'agence postale de Châteauneuf . Accessible aux



horaires d'ouverture de l'agence postale.

Dans l'abri-bus : Rue de Maltaverne.



Route du Boisson : à l'arrière d'une habitation. Cette boîte à livres a été entièrement réalisée par les habitants du Boisson avec des matériaux de récupération. Merci à eux pour cette très belle initiative !

Comment ça fonctionne ?

Vous pouvez prendre et/ou déposer des livres, c'est gratuit, sans inscription et sans contrainte d'horaires. Vous pouvez laisser soit des livres, soit des magazines/revues pour les adultes et pour les enfants. Mais n'oubliez pas qu'ils sont à la vue de tous : Aussi ne déposez pas de livres qui pourraient choquer la sensibilité des passants et des lecteurs.

Déposer uniquement des livres propres et en bon état. Des livres tâchés, jaunis ou déchirés n'incitent pas à la lecture...

Tentés? Et bien venez regarder dans les boîtes à livres. Peut-être qu'un ouvrage vous séduira. Prenez-le ! Une fois lu, au choix, gardez-le ou partagez-le à nouveau en le remplaçant dans une de ces 3 boîtes.



Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon par les particuliers est interdit, la solution étant la collecte en déchetterie ou le compostage. Le brûlage des déchets est nocif pour la santé et l'environnement.



La relève des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine, le JEUDI MATIN. L'utilisation d'une poubelle en dur et fermée est vivement conseillée.

19

Les travaux de jardinage et de bricolage nécessitant l'utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Points de collectes des déchets triés sur la commune (verres, papiers, plastiques) :

- Village de l'Eglise (route des Mercières, face à l'Eglise),
- Maltaverne (derrière salle communale),
- Les Poncins (derrière bar le Temporel).



## VIE PRATIQUE : PAS DE DIVAGATION DE CHIENS!

Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire en sorte que leur animal ne trouble pas le voisinage par des aboiements intempestifs et ce de jour comme de nuit.



Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues. Lors des sorties les chiens doivent

être obligatoirement tenus en laisse. Leur propriétaire doit veiller à ce qu'ils ne laissent aucune déjection sur l'espace public (trottoirs, pelouses, parkings, aire de jeux).



*Attention : Tout propriétaire de chien d'attaque (1ère catégorie) et de chien de garde et de défense (2ème catégorie) doit obligatoirement posséder un permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence (décret n°2009 - 1768 du 30/12/2009).*

# VIE DES ASSOCIATIONS

## CHORALE LES CASTELS NEUVES VOIX

Cette année, le programme des Castel Neuves Voix a été riche en prestations diverses :

A commencer par un récital pour RETINA le 9 avril en l'église de Châteauneuf avec la participation des chorales ST ROCH de Barberaz et IS'Arc de Aiton.

Le 24 juin un après-midi convivial a été partagé avec les pensionnaires de l'hôpital de Montmélian.

Nous avons eu le plaisir d'apporter notre modeste participation à la cérémonie du 11 novembre dans la commune.

Dernièrement, le 26 novembre ce fut une expérience enrichissante lors de la journée festival des chorales à Montmélian avec les Chœurs de la Citadelle, Arc en Ciel Gospel et Sonnaz Mélodie.

L'année 2017 s'est achevée avec le concert de Noël à Barberaz le 10 décembre avec ST ROCH et LES COPAINS DE CHARTREUSE.



Quelques projets sont en cours pour 2018 : RETINA, échange avec les Baladins de La Rochette entre autres.

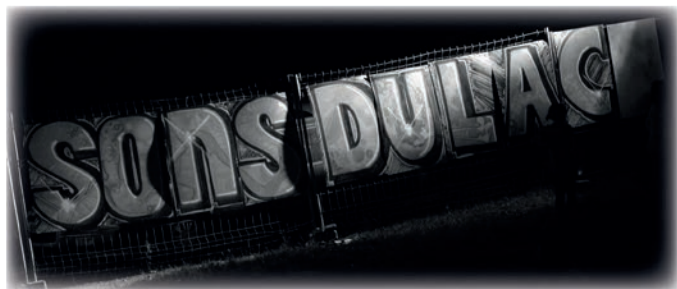
Toutes ces prestations motivent le groupe des 25 choristes dans le travail du chant dirigé avec patience, gentillesse et professionnalisme par Marie Thérèse THADOME.

Toutes les personnes intéressées à se joindre à nous peuvent sans engagement de leur part assister à une répétition et s'en faire leur propre idée.

Rejoignez-nous tous les mardis soirs de 20h à 22h au rez-de-chaussée de la salle polyvalente.

Renseignements : Joëlle PERONI  
04.79.28.83.08

## VU D'ICI : LES SONS DU LAC 10 ans de festival pour tous !



L'association VU D'ICI a fêté en juillet dernier ses 10 ans d'existence avec une édition du festival Les Sons du Lac des plus marquantes tant au niveau de la programmation (un budget artistique plus important), de la décoration, de la communication .....! Le public a joué le jeu en venant encore plus nombreux, toujours heureux et curieux : il nous a aidé activement à chanter "Joyeux Anniversaire" a cappella ! Une belle union, un moment de partage qui a ému tout le monde!

Carton plein aussi pour cette soirée théâtrale haute en couleurs avec l'"Avare" de Molière revisité par CHAPITEAU THÉÂTRE (compagnie savoyarde). On voulait marquer le coup de 10 ans avec du théâtre..., et ce fut bien à la hauteur de nos espérances!

Avec des étoiles plein les yeux et le cœur rempli de merveilleux souvenirs, l'association s'affaire à concocter une aussi belle 11ème édition!







*Un grand merci à la commune de Châteauneuf pour son implication, sa fidélité et son engagement. Merci également aux entreprises, artisans, producteurs locaux pour leur bienveillance et leur gentillesse renouvelée.*

*Meilleurs Vœux de bonheur et santé pour 2018*

*Plus d'infos : [www.lessonsdulac.com](http://www.lessonsdulac.com)  
Plus de renseignements : 06 87 85 23 13*

21



## **VIE PRATIQUE : DES OFFRES À 1€, EST-CE LÉGAL?**

Des offres pour des ampoules gratuites ou l'isolation des combles pour 1 €, ça paraît trop beau pour être vrai.



Ces publicités sont fréquentes actuellement, mais leur principe se situe tout à fait dans la légalité.

Il est basé sur le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et sur la loi sur la transition énergétique.

Le dispositif des CEE a été mis en place en 2005 pour encourager les économies d'énergie. Ces certificats sont attribués aux particuliers, entreprises et collectivités qui réalisent des travaux permettant des économies d'énergies dans certains domaines. Ils sont rachetés par les fournisseurs d'énergie sous forme d'offre de service ou de prime.

En effet, l'Etat impose de fortes pénalités aux fournisseurs d'énergie et de carburants, s'ils ne contribuent pas à la réduction des consommations d'énergie des ménages.

La loi sur la transition énergétique a créé une nouvelle

obligation d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. Faute de remplir les objectifs qui leur sont assignés d'ici la fin de l'année, les fournisseurs d'énergie paieront de lourdes pénalités.

Cela explique les opérations « ampoules gratuites » (5 par ménage) et « isolation des combles (perdus) » à 1 €. Les organismes intermédiaires créés à cet effet s'occupent de tout (dossier, travaux, etc..) et se rémunèrent ensuite grâce aux certificats d'énergies engendrés.

Qui peut en bénéficier ? Pour bénéficier de ces offres, il faut communiquer ses revenus, son numéro d'avis fiscal ou son avis d'imposition, et la composition de son foyer. En effet, il faut justifier d'un revenu fiscal de référence qui entre dans les plafonds de l'ANAH pour les aides aux ménages aux ressources très modestes ou modestes.

Attention, ces dispositifs ne font généralement pas l'objet de propositions téléphoniques. C'est au particulier concerné de faire la démarche auprès d'un organisme intermédiaire officiel (comme le Pacte Energie Solidarité par Certinergy, Mes Ampoules Gratuites par Geo PLC, ou encore Reduc Light et Reduc Isol par Objectif Eco Energie, liste non exhaustive).

# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

## LE RPI COISE-CHÂTEAUNEUF-VILLARD D'HÉRY



Alors quoi de plus beau que ces élans de solidarité et d'apports de joie pour les enfants !

L'APE (Association des Parents d'Elèves) DU RPI COISE-CHATEAUNEUF-VILLARD D'HERY

L'année 2017 : vente de choucroute (fév), loto (mars), fête de l'été (juin), tombola (nov), marché de Noël (déc)

22

Comment présenter encore cette association si active sur notre commune et celles du RPI de Coise – Villard d'Héry - Châteauneuf ?

La communication de l'APE : c'est un blog [www.ape-rpi-val-coisin.blogspot.fr](http://www.ape-rpi-val-coisin.blogspot.fr) , une page Facebook APE



Des parents bénévoles donnent de leur temps, de leur énergie au service des enfants tout au long de l'année scolaire.

Que ce soit un parent qui cotise, qui ne peut donner qu'une heure de son temps à la poignée d'irréductibles qui ne compte pas ses heures : tout le monde participe à sa manière !



Val Coisin, un mail [ape.rpi.valcoisin@gmail.com](mailto:ape.rpi.valcoisin@gmail.com) , des flyers distribués à chaque élève.

Et puis ces manifestations ont lieu pour récolter l'argent qui permettra à chaque famille de bénéficier de réduction sur les coûts des activités scolaires (sortie en car, spectacles, classe découverte,...).

Les prévisions de l'année 2018 : poursuite des manifestations gustatives, ludiques et festives (choucroute, loto, fête de l'été...).





## LE NOURRISSAGE DES OISEAUX EN HIVER

Le froid. L'hiver. Sale période pour les oiseaux. Le petit peuple de l'air se rassemble, devient grégaire en quête de nourriture. En bande, on est plus efficace. Si la neige s'en mêle, ou pire, le gel, celui qui fait fendre les pierres, alors c'est la famine et les cadavres jonchent le sol.

Bien au chaud derrière notre double vitrage, l'occasion nous est donnée d'assurer la gent ailée contre la disette hivernale et de régaler nos yeux d'un balai chatoyant de plumes multicolores.

Comme souvent, pas de plaisir sans quelques efforts. Il faut acheter ou, si on en a le goût, fabriquer une mangeoire. Les modèles sont multiples : distributeur, plateau, à trémie, suspendue... on peut être inven-



tif à l'envie. Mieux, faites un poste de nourrissage avec plusieurs mangeoires. De la forme et de l'emplacement du contenant, dépendra la nature des visiteurs. Quel menu servir ? Ici, la gastronomie n'est pas de mise. Nulle nécessité de

sophistiquer les menus. Les mélanges vendus pour les oiseaux du ciel sont souvent en partie délaissés, certaines graines étant visiblement peu appétantes pour ceux de nos contrées. Graines de tournesol, boules de graisse suspendues, constituent un menu de choix auquel on peut ajouter quelques pommes abîmées, des guirlandes d'arachides, quelques noix, une tranche de lard gras...

Il faut veiller à ce que les graines ne séjournent pas plus de quelques jours dans les mangeoires. Pour peu que la température s'élève et que l'humidité soit présente, le développement de germes pathogènes peut alors aller bon train. Il ne faut pas que le remède soit pire que le mal ! Mieux vaut nourrir peu et

souvent, quitte à augmenter les quantités en fonction de la fréquentation.

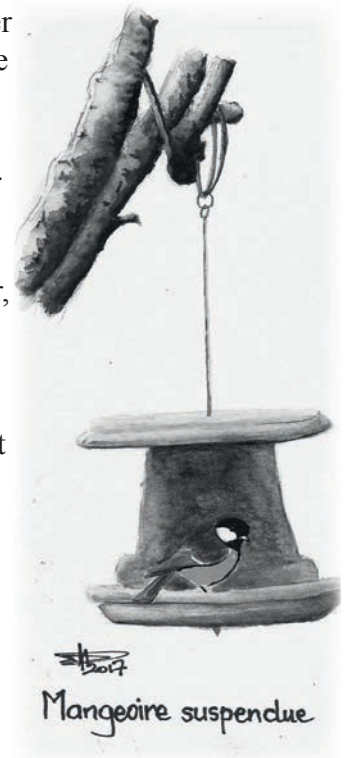
Une coupelle d'eau, peu profonde complétera avantageusement le dispositif. Les assoiffés viendront y boire et parfois s'y baigner, agrémentant encore un peu plus le spectacle. Si l'eau vient à geler, il faut la renouveler aussi souvent que possible. Pas d'alcool et encore moins d'antigel bien sûr !! Petit rappel : l'eau chaude gèle plus vite que l'eau froide...

Nourrir, c'est s'engager. Il faut donc le faire en continu : des premiers froids de novembre, au mois de mars, avril au plus tard. Que dirions-nous de trouver notre magasin habituel vide quand la faim nous tord les entrailles ? Un point de nourrissage régulier est une ressource immédiatement disponible, sans recherche inutile, en cas de grand froid. C'est à ce moment qu'il sauve des vies.

Un hôte inattendu s'invite parfois au festin, mettant en fuite les plus petits convives. Pas de ségrégation, de discrimination ! Une pie, quelques tourterelles turques, un geai... Tout le monde est bienvenu. Même l'épervier, qui profite de la concentration de passereaux autour de la mangeoire, pour tenter de prélever son dû. Les temps sont durs pour tout le monde !

Dès le retour de la saison des amours, les mésanges vont commencer à désertir notre table. Le temps se fait plus clément. Les températures remontent. C'est le signal. Il est temps d'arrêter le nourrissage.

Et si, comme moi, vous ne vous résignez pas à voir disparaître ces délicieux aéroplumes du jardin, posez des nichoirs, plantez des arbustes à baies, semez des mélanges fleuris pour papillons ou insectes pollinisateurs, creusez une petite mare... Vos yeux pourront alors se régaler toute l'année.



## PATRIMOINE : QUELQUES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE... 1861

Voici quelques trouvailles de nos spécialistes en archives communales :

- Le 21 mars 1861

Le traitement de l'instituteur communal, pour l'école de garçons, est fixé à 600 francs. L'effectif est d'environ 60 élèves.

Le traitement de l'institutrice communale, pour l'école de filles, est fixé à 300 francs.

L'effectif est d'environ 50 élèves.

Un article de « la gazette de Savoie » du 28 novembre 1859 reprend la nouvelle loi sur l'instruction publique : « le minimum des appointements à donner aux instituteurs élémentaires : Classes supérieures urbaines : 1<sup>er</sup> classe, 1200 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 1000fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 900 fr. ; classes inférieures, 900, 800, 700 fr. ; Classes supérieures rurales, 800, 700, 600 fr. ; classes inférieures, 650, 550, 500 fr. , » rien n'est indiqué pour les institutrices.

Conformément à la loi du 2 mai 1855 la taxe sur les chiens est fixée à :

2,50 francs pour les chiens d'agrément ou servant à la chasse.

1,00 francs pour les chiens de garde.

- Le 20 août 1861

Le salaire alloué à Antoine Roux pour la fonction de « garde vigne » jusqu'à la fin de la récolte est fixé à 35 francs.



- Le 27 octobre 1861

Procès verbal d'installation : « L'an mille huit cent soixante un et le 27 du mois d'octobre Mlle Françoise Cuby s'est présentée devant nous,

maire de la commune de Châteauneuf et nous a requis de l'installer dans les fonctions d'institutrice communale, à la suite des pièces qui lui ont été conférées par arrêté de Mr le Préfet de la Savoie en date du 19 octobre 1861.

Vu l'arrêté sus-visé ;

Vu la lettre de notification de Mr le Préfet du département de la Savoie.

Nous avons déclaré Mlle Françoise Cuby installée dans les fonctions d'institutrice communale de cette commune, après lui avoir fait prêter le serment prescrit, par la constitution de 1852, et le décret impérial du 23 décembre de la même année :

« je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »

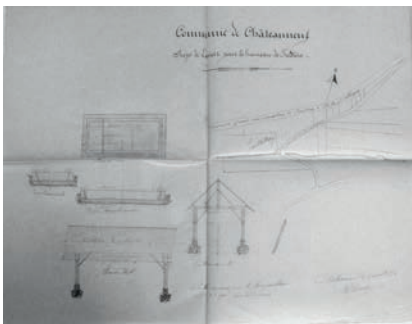
De quoi, nous avons dressé le présent procès verbal le jour, mois et an que dessus.

Ont signé (pour copie conforme) ‘ ‘

Le maire

L'institutrice

## PATRIMOINE : IL SUFFISAIT DE PASSER LE PONT DE LA JAILLETTE!



• Le 13 août 1893 le conseil municipal de Châteauneuf décide la construction d'un lavoir pour le hameau de Freydière : « Le hameau de la Frédière, village assez important, ne

possède pas de lavoir, bien qu'étant par sa position très éloigné des autres lavoirs et ayant à proximité une eau abondante et claire permettant d'en établir un sur un emplacement appartenant déjà à la commune où il existe depuis un temps immémorial une mare servant à laver la lessive ».

- 5 mai 1895 : procès-verbal d'adjudication des travaux de construction du lavoir. Le marché est accordé à l'entrepreneur Baptiste Battala.

- Le 3 novembre 1895 procès-verbal de réception

provisoire des travaux du lavoir : « Après avoir vérifié attentivement lesdits travaux, nous avons reconnu qu'ils ont été exécutés conformément aux prescriptions du devis et d'après les règles de l'art. »

Le bassin est implanté à coté du pont, édifié en 1829, rénové en 2013. la rénovation a modifié l'écoulement du ruisseau. Les gravats ont été évacués par le courant ce qui a permis de redécouvrir le canal qui longe le bassin. Mais la puissance du courant et les intempéries dégradèrent l'ouvrage. Des travaux de consolidation ont été réalisés cette année afin de pérenniser ce patrimoine.





## MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF

### Horaires d'ouverture du secrétariat

lundi	8h30-12h	14h-17h
mardi		16h-19h
jeudi		14h-17h
vendredi		14h-18h

### Permanences du maire :

aux horaires d'ouverture du secrétariat et sur rendez-vous.

**Téléphone :** 04 79 28 84 16

**Mail :** mairie.de.chateauneuf@wanadoo.fr

Adresse postale : 203, Route Royale, 73 390 CHÂTEAUNEUF

## COMCOM COEUR DE SAVOIE

### Antenne de Chamoux sur Gelon

Tel : 04 79 44 25 28 / Fax : 04 79 44 29 94

Lundi, mardi, jeudi : 10h-12h / 16h-17h30

Mercredi et vendredi : 9h-12h

[www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr)

### Espace Cantonal Jeunesse

Rue des Ecoles à 73390 - Chamoux s/Gelon

Tel / Fax : 04 79 44 24 13

Du mardi au samedi sur RDV

[www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr)

### Crèche - Halte Garderie (Struct. multi accueil)

Tel : 04 79 25 71 45 /

[multiaccueil.chateauneuf@cc.coeurdesavoie.fr](mailto:multiaccueil.chateauneuf@cc.coeurdesavoie.fr)

du lundi au vendredi : 7h30-18h30

### Relais d'Assistance Maternelle

Le Chamoyard, 263, rue de l'Arclusaz

73390 - Chamoux s/ Gelon

Tel : 04 79 25 91 36

[www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr)

### Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon Coisin (SIEGC)

Rue des Ecoles à 73390 - Chamoux s/Gelon

Tél. : 04 79 44 24 13 / Fax : 04 79 44 29 94

site : [www.siegc.fr](http://www.siegc.fr)



## SOCIAL

### Centre Polyvalent d'Action Sociale

«Le Chamoyard» - 73390-Chamoux-sur-Gelon - Tel : 04 79 44 53 55/fax : 04 79 44 26 51 Secrétariat : Christelle Gaudin

Ouvert au public : mardi et vendredi toute la journée.

- **Assistante sociale (Sabine Magnin, Pauline Even) :** sur rdv, mardi et vendredi
- **Puéricultrice (Virginie Ravix) :** mardi matin (9h30-12h), sans rdv
- **Consultations nourissons :** 1er ou 2ème jeudi du mois : 9h00-12h00
- **Permanence CPAM :** vendredi de 11h à 12h
- **Allocations familiales :**
  - CPAS St Pierre d'Albigny :** lundi 14h à 16h
  - CPAS Montmélian :** jeudi 9h à 12h
  - CPAS La Rochette :** jeudi 13h30 à 16h
- **RSA :** rdv au 0810 25 73 10 (CAF) ou 09 69 36 87 00 (MSA)
- **Conseillère économie sociale et familiale (Mme Langrée)**  
prendre rdv (04 79 96 62 63 (répondeur))
- **Mission Emploi Entreprises :** mardi de 9h à 12h, jeudi de 8h30 à 12h30, tél : 07 78 41 22 40
- **Sage-femme (Patricia Deboevere) :** tél : 06 10 66 76 89
- **Médecin PLI/EJF (Gaëlle Séné) :** tél : 04 79 44 23 00

### CIAS - Centre Intercommunal d'Action Sociale

Rue des Ecoles à Chamoux, tél : 04 79 36 40 51, ouvert : lundi : 8h30-12h et 13h30-17h

mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 13h30-17h

### CLIC : Un service pour les personnes âgées

(Centre Local d'Information et de Coordination),

Territoire de développement social de la Combe de Savoie, Immeuble "le Comte Rouge", 300, avenue de Savoie, 73800 MONTMELIAN, tél. 04.79.44.23.00, Permanence le mercredi : 8 h 30-12 h / 14 h-17 h 30

# LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Nature de la pièce	Où s'adresser ?	Pièces à fournir, Coût
<b>CASIER JUDICIAIRE</b> <b>BULLETIN N°3</b>	Casier judiciaire national, 107, rue du Landreau, 44079 Nantes cedex 1 cjn@justice.gouv.fr	Imprimé de demande à retirer en mairie.
<b>CERTIFICAT DE NATIONALITÉ</b>	Au Greffe du Tribunal d'instance du lieu de résidence.	Se renseigner en mairie.
<b>DUPLICATA</b> <b>DU LIVRET DE FAMILLE</b>	À la mairie du domicile ou du lieu de mariage.	Imprimé de demande à retirer en mairie. Gratuit.
<b>EXTRAIT DE MARIAGE</b>	À la mairie du lieu de mariage.	Indiquer nom, prénoms et date de mariage. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
<b>EXTRAIT DE DÉCÈS</b>	À la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt.	Indiquer nom, prénoms et date du décès. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
<b>EXTRAIT DE MATRICES</b> <b>CADASTRALES</b>	À la mairie de la commune où est située la propriété ou au cadastre.	—
<b>EXTRAIT DE NAISSANCE</b>	À la mairie du lieu de naissance. Pour les Français nés à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes - <i>Service Central de</i> <i>l'État Civil</i> - 11, rue de Maison Blanche 44941 NANTES Cedex9 www.diplomatie.gouv.fr	Indiquer nom, prénoms et date de naissance. Gratuit. Fournir une pièce d'identité. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.  Demande possible par internet dans certaines mairies.
<b>INSCRIPTION</b> <b>SUR</b> <b>LES LISTES ÉLECTORALES</b>	À la mairie du domicile ou sur www.service-public.fr (N.B. : Les inscriptions ne sont pas automatiques).	Carte d'identité. Justificatif de domicile.
<b>LÉGALISATION DE SIGNATURE</b>	À la mairie.	Signature à faire à la mairie. Carte d'identité. Gratuit.
<b>PASSEPORT BIOMÉTRIQUE</b>  <b>ET</b> <b>CARTE D'IDENTITÉ</b>	Dans une mairie équipée d'une station spécifique sur RDV  ex : St-Pierre d'Albigny, Montmélian, ...	
<b>AUTORISATION DE SORTIE</b> <b>DE TERRITOIRE</b>	Cerfa n°15646*01	Disponible en mairie ou sur service-public.fr
<b>TITRE DE SÉJOUR</b>	Se renseigner en mairie	Livret de famille. Carte d'identité du mineur.
<b>JOURNÉE DÉFENSE</b> <b>ET CITOYENNETÉ</b>	Recensement obligatoire pour les jeunes de 16 ans, garçons et filles	
<b>PACS</b>	À la mairie du domicile	Se renseigner en mairie

Depuis le site internet communal : "chateau-neufsavoie.com", rubrique "En un clic" ou bien en vous rendant sur le site du Service Public "https://www.service-public.fr" vous obtiendrez les informations les plus actuelles sur les actes et démarches de la vie courante et vous aurez la possibilité d'imprimer les documents

officiels relatifs à ceux-ci. Questions-réponses, Aller plus loin, Dernières actualités, renvoi vers les articles de loi concernés...

L'accès est aussi possible au 3939 (information généraliste).



**Service-Public.fr**  
Le site officiel de l'administration française

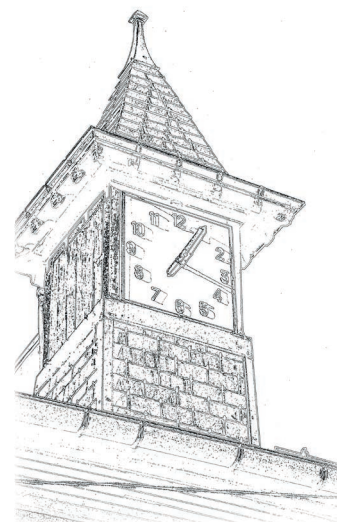


## ASSOCIATIONS



• <b>Association de Chasse</b> - président : Gilbert PÉPIN	04 79 28 84 44
• <b>Association Loisirs et Pêche</b> - président : M. Bruno FILIPPI	06 81 99 39 03
• <b>Association des Parents d'Élèves</b> - courriel : ape-rpi@orange.fr - président : M. Raphaël SANDRAZ	06 14 28 37 95
• <b>Amicale des Donneurs de Sang</b> - contact : Geneviève GENIN	06 22 89 70 20
• <b>L'Atelier des Couleurs :</b> - présidente : Corinne WAGNER	04 79 69 28 80
• <b>Chorale Castel Neuves Voix :</b> - présidente : Joëlle PERONI	04 79 28 83 08
• <b>Comité d'Animation de Châteauneuf</b> - Président : Jacky MANTEAU	04 79 28 89 62
• <b>VU D'ICI</b> - Présidente : Cathy GAUGLIN	06 22 64 34 71

27



## AUTRES SERVICES

• <b>Bibliothèque Municipale</b> - responsable : Liliane LUC	04 79 44 34 17
D.A.C.S (Déplacements Associatifs du Canton de St-Pierre d'Albigny - Mairie - 73250 Saint Pierre d'Albigny	06 45 93 51 57
Agence Postale Communale	04 79 25 69 17

## UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

Les tarifs de location sont les suivants :

### Utilisation pour les festivités (repas, soirées dansantes...) :

- Particuliers de la commune : Été / Hiver : 80 € / 110 €
- Associations ayant leur siège dans la commune (au delà d'une utilisation gratuite par an) : Été / Hiver : 80 € / 110 €
- Particuliers et associations extérieures à la commune : Été / Hiver : 305 € / 380 €

### Utilisation pour les réunions de travail :

- Associations de la commune et structures intercommunales dont fait partie la commune: 3 réunions annuelles gratuites
  - Associations extérieures à la commune comprenant des membres résidant dans la commune : première réunion annuelle gratuite, puis : Été / Hiver : 20 € / 30 €
- Une caution de 500 € est exigée à la remise des clefs ainsi qu'une attestation d'assurance.  
Le règlement de la location se réalise par un chèque à l'ordre du Trésor Public.  
Période d'hiver : 1er octobre - 31 mars.  
Période d'été : 1er avril - 30 septembre.

## SANTÉ

### Médecins généralistes

**Dr Uhl, Krotoff, Fournier** : à Coise  
Tel : 04 79 69 18 46

**Dr Helminiak Carine** : à Chamoux  
Tel : 04 79 44 01 81

**Dr Déglise** : dentiste à Chamousset  
Tel : 04 79 36 46 22

### Pharmacie

**Mme Ollinet** à Chamoux-sur-Gelon  
Tel : 04 79 36 47 75  
lundi au vendredi : 9h-12h/14h30-19h  
le samedi : 9h-12h30

### Infirmières

**Cabinet ARC et GELON**  
167, rue des Ecoles  
Chamoux - lundi - samedi : 8h00 à 9h30  
Tel : 04 79 84 55 51

**Cabinet Berlioz & Brunier**  
rue de la mairie, 73 800 Coise St Jean  
soins à domicile, au cabinet sans rdv :  
le samedi de 8h à 9h, du lundi - ven-  
dredi : 8h30-9h et sur rdv le soir  
Tél : 06.01.07.54.90

**Acupuncteur :**  
Bernault - Chamoux : 06 15 22 04 69

### Neuropsychologue :

Villiermet - Chamoux- : 06 13 90 10 13

### Ostéopathe :

Marrilliet - Chamoux : 06 52 24 83 70

### Orthophoniste :

Arlaud - Chamoux : 07 82 44 10 09

### Kinésithérapeute :

Vallet-Maupas - Chamoux : 04 79 28 52 28

### Sage-femme :

Patricia Deboevere - Chamoux-  
06 10 66 76 89

28

## SERVICES ET ADMINISTRATIONS

### Centre des finances publiques de La Rochette

Tel : 04 79 25 52 60

### Déchetteries :

#### - Chamoux

Tel : 04 79 36 41 06  
du lundi, mardi, jeudi : 14h - 18h (jq 19h en été)  
samedi 9h 12h, 14h - 18h (jq 19h en été)

#### - St-Pierre d'Albigny

Sous la gare/tél. : 04.79.28.65.98  
lundi : 9h - 12h et 14h - 17h  
mardi à vendredi : 14h - 17h  
samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

### Syndicat des eaux de Chamoux

«La Servaz» à Chamoux-sur-Gelon  
Tel : 04 79 36 40 11  
Fax : 04 79 44 26 37

### Assainissement

Comcom Cœur de Savoie  
Tél : 04 79 84 36 27

### Conciliateur de justice

Maison de la Justice et du Droit, 28, place du Forum,  
73 000 - Chambéry le Haut.  
Pour prendre contact : 04 79 72 38 37.

### Ecoles :

Coise-St-Jean-Pied-Gauth. tél. 04 79 28 86 90  
Châteauneuf tél. 04 79 28 85 20

### Transports :

- SNCF : [www.ter-sncf.com](http://www.ter-sncf.com) (Rhône-Alpes) ou tél : 35 35  
Gare de St-Pierre d'Albigny, Montmélian &  
"Point d'arrêt" à Chamousset  
- [mobisavoie.fr](http://mobisavoie.fr) : le site mobilité du Conseil Départemental

### La Poste :

#### - APC de CHATEAUNEUF

tél : 04 79 25 69 17  
Lundi : 14h - 16h  
mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h - 17h,  
départ du courrier : 14h30  
fermé le samedi.

#### - APC de COISE

tél : 04 79 75 10 76  
du lundi au vendredi, le matin : 10h à 12h,  
l'après-midi de 14h00 à 16h30,  
fermé le mercredi ap-midi et le samedi.  
fermé le mercredi durant les vacances scolaires.

### Poste de CHAMOUX

tél : 04 79 36 40 48  
du lundi au vendredi, l'après-midi de 13h30 à 17h,  
le samedi de 8h30 à 12h





